

# COUPON A RENDRE IMPERATIVEMENT AVANT LE JEUDI 28 MARS 2019

Tout enfant fréquentant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la Garderie doit être obligatoirement inscrit. Permanence dans le hall de l'école le Mercredi 27 Mars 2019 de 8h30 à 9h00

Mois d'Avril 2019  
Exemplaire famille

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V																									
Prénom	1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	1	2	3																				
Classe																																													
Cantine																																													
TAP ou sieste																																													
Garderie Matin																																													
Garderie Soir																																													
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30																																													
<b>VACANCES</b>																					F					E					R					J					E				
Classe de mer CE1 -CE2																																													



Exemplaire à RETOURNER A LA MAIRIE avant le JEUDI 28 Mars 2019 accompagné du règlement

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V																									
Prénom	1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	1	2	3																				
Classe																																													
Cantine																																													
TAP ou sieste																																													
Garderie Matin																																													
Garderie Soir																																													
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30																																													
<b>VACANCES</b>																					F					E					R					J					E				
Classe de mer CE1 -CE2																																													

Mois d'AVRIL 2019

Nombre de repas x 3,31 euros =

Régularisation de repas :